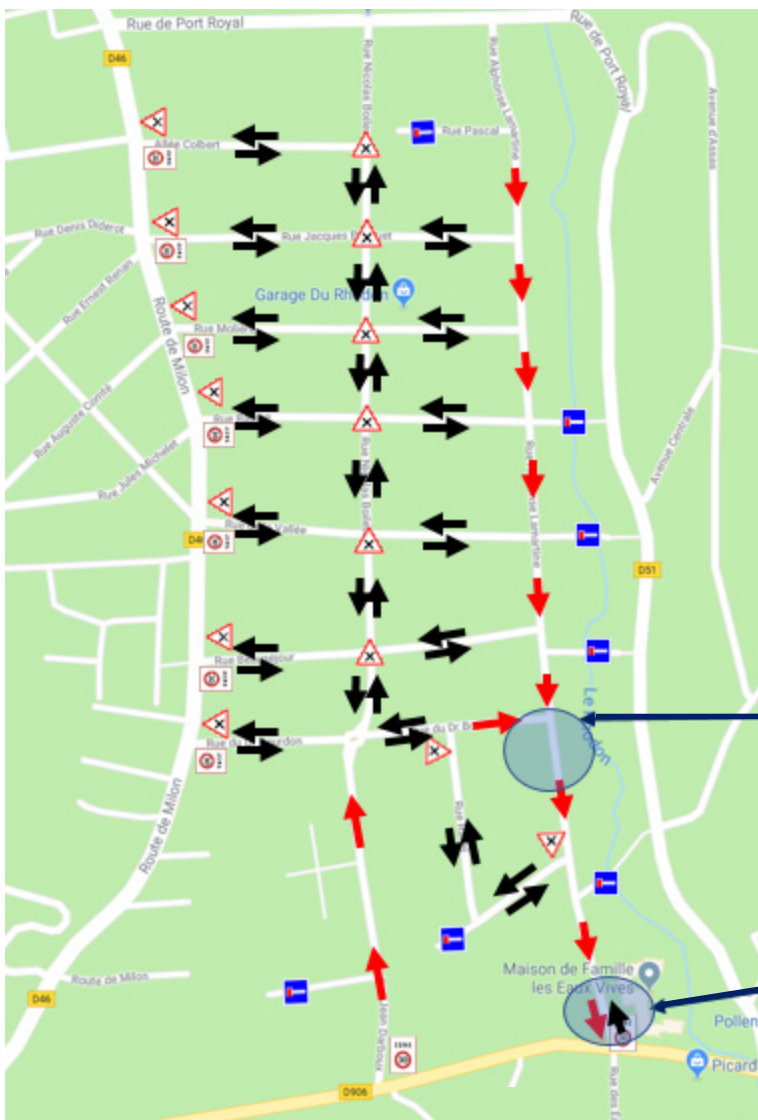


PLAN DE CIRCULATION QUARTIER RHODON

Aménagement de la rue Lamartine

Phase de test Début novembre 2018

Le projet de réaménagement de la **rue Lamartine** et des abords de l'école Jean Moulin sera testé début novembre pour une période de deux mois environ.



- Création d'une **zone 30** entre route de Milon, rue de Port-Royal et rue du Général Leclerc (voir schéma).
- **Sens uniques** indiqués par flèches rouges.
- Création d'un « **dépose-minute** » rue du Dr Bourdon, le long de l'école Jean Moulin.
- Création d'un **accès dédié à la maison de retraite** par la rue du Général Leclerc.
- Création d'une **voie à double sens pour les vélos**, de la maison de retraite à l'école Jean Moulin.

Pendant cette phase de test, des balises et des signalisations (panneaux, marquage au sol) seront mis en place sur la chaussée pour concrétiser l'espace utilisable et les sens de circulation.

**FAITES PREUVE DE PRUDENCE
PENDANT TOUTE CETTE PERIODE !**

Aménagement de sécurité
aux abords de l'école Jean Moulin

Double sens ponctuel
pour accès EHPAD

Ligne de bus dans le quartier du Rhodon (vallée)

Du fait de **la mise en sens unique nord-sud de la rue Lamartine**, la circulation sud-nord des bus se fera par l'avenue de Port-Royal avec 2 arrêts de bus provisoires. Pendant cette phase de test, en l'absence d'intervention sur la chaussée et les trottoirs, la zone d'attente de bus prévue rue Lamartine, le long de l'école Jean Moulin, ne pourra être mise en place. L'arrêt de bus se fera donc sur la chaussée.



Du 5 au 30 novembre, un formulaire en ligne sera mis à disposition des habitants sur le site de la ville pour recueillir leurs commentaires relatifs au fonctionnement de l'aménagement en cours de test.

Les modifications à caractère urgent et indispensable seront apportées au fur et à mesure. Un réajustement sera mis en œuvre au cours du mois de décembre.

Une réunion publique sera organisée au mois de janvier 2019 pour faire le bilan de cette phase de test et finaliser le plan d'aménagement définitif.